

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 26 (1968)

Heft: [1]: Le défi du monde moderne : changement et mobilité

Artikel: Les défis du monde moderne et les syndicats

Autor: Suter, Eugène

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-136334>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les défis du monde moderne et les syndicats

Eugène Suter
secrétaire FOMH, Genève

Au début, c'était le Paradis... puis vinrent les syndicats !

C'est certainement par ces paroles que furent accueillies les premières manifestations de contestation inspirées par le syndicalisme, à l'époque de la totale exploitation de l'homme par l'homme, il y a un peu plus de cent ans de cela.

Ce fut l'époque où, en France, le Dr Willermé constatait que, sur 100 enfants nés dans les familles d'ouvriers de filatures, 27 seulement atteignaient l'âge de 10 ans. De ces 27, 6 étaient encore en vie à 40 ans et un seul à 60.

En Suisse, à Zurich, l'inspecteur des écoles Th. Scherr, dans ses mémoires, rappelle qu'en tournée d'école à Uster en 1836, il s'étonna de voir la plupart des enfants de 8 à 10 ans endormis sur leur pupitre. A sa question, l'instituteur répondit: que voulez-vous, ils ont travaillé à l'usine de minuit à 6 h. du matin!

Ce fut malheureusement aussi l'époque où M. Thiers pouvait dire: « Je veux rendre toute puissante l'influence du clergé parce que je compte sur lui pour propager cette bonne philosophie qui apprend à l'homme qu'il est ici-bas pour souffrir. »

Par contre, et comme dans toutes les périodes de l'humanité où une classe sociale asservit l'autre, celle qui fut brimée, au sein même de son malheur, forgea les instruments de sa libération.

La communauté de destin des ouvriers, impliquant pour ceux-ci la nécessité de se grouper ensemble pour ne pas être écrasés, de trouver le moyen de survivre biologiquement eux et leur famille, d'accepter l'humiliation quotidienne qui leur était faite par la classe dirigeante qui les rejetait de la société, les considérant comme des êtres inférieurs plus faciles à acheter sur le marché qu'une bonne machine, toutes ces circonstances créèrent cette école de fraternité, d'abnégation que représentait le syndicalisme d'alors.

Le syndicalisme était né!

Organisation illégale dont les militants étaient traqués, poursuivis, le syndicat s'est peu à peu imposé au cours des ans, et en surface tout au moins a été admis, toléré, considéré comme un moindre mal par la bourgeoisie. Nous disons bien comme un moindre mal, car c'est précisément au moment où le communisme effrayait le plus les bourgeois que le patronat accepta, en 1937, de signer l'accord dit de Paix du Travail avec les responsables d'alors de ma fédération, la FOMH.

C'est aussi de cette époque que commença l'essor du syndicalisme en Suisse, à partir du moment où les salariés sentirent diminuer le poids de la répression patronale.

De 200.000 membres en 1935, les effectifs de l'USS montèrent à 215.000 en 1940, 437.000 en 1960, pour se stabiliser autour de 450.000 depuis.

Depuis, le mouvement syndical n'a pas retrouvé de second souffle et piétine, et ses effectifs reculent même légèrement, moins toutefois que le taux de syndicalisation qui, de 45 % qu'il était en 1950, est descendu à 37 % en 1965, grâce surtout à l'entrée de près d'un million de travailleurs étrangers.

Que s'est-il passé ? Oui, que s'est-il passé lors même que nos organisations syndicales ont rarement, dans leur histoire, enregistré des succès aussi spectaculaires tant en matière de salaire que de vacances, de réductions de l'horaire de travail, etc., au cours de ces dernières années ? Pourquoi ces succès ne correspondent-ils pas au renforcement automatique des syndicats ?

La bourgeoisie, le patronat ont répondu à cette question en déclarant que si le mouvement syndical stagne, c'est que les travailleurs sont contents autant de leurs conditions matérielles que de la ligne politique gouvernementale puisqu'ils désertent aussi bien le front de la bataille corporative que la politique.

A l'opposé, l'extrême gauche prétend que l'immobilisme actuel, sur le plan du renforcement syndical, est dû au manque de combativité des dirigeants et de l'appareil en général caractérisé par une politique de collaboration honteuse avec le patronat que symbolise la Paix du Travail de l'industrie des machines.

Le syndiqué du rang, quant à lui, traumatisé par un sentiment d'injustice compréhensible, a de plus en plus de peine et de moins en moins de patience à supporter seul la charge de l'entretien de son organisation alors que celle-ci pourvoit aussi bien à l'amélioration des conditions d'existence de son camarade de travail resté en marge de l'action syndicale que du sien. Aigri, désorienté, il dirige volontiers sa hargne contre le travailleur étranger doublement coupable à ses yeux de ne pas être Suisse et souvent pas syndiqué, mais également contre sa propre organisation jugée incapable de lui procurer un avantage particulier, qui le mette à l'abri des sarcasmes de ses collègues de travail non organisés qui lui font remarquer qu'ils obtiennent autant que lui de l'action syndicale tout en ne faisant aucun sacrifice.

Que faut-il retenir des critiques des uns ou de l'analyse des autres ?

Tout d'abord celle du haut niveau de vie ouvrier. En 1967, l'enquête de l'OFIAMT révèle que les salaires moyens des ouvriers atteignaient 1100 francs par mois, ceux des employés 1500 francs en moyenne. Qui va prétendre que ces salaires «faramineux» peuvent provoquer le niveau de vie invoqué ?

Aux accusations de l'extrême gauche, nous répondrons en disant que nous pourrions, avec le même manque d'objectivité, lui poser la question pourquoi elle, qui mène tous les jours une politique diamétralement opposée, piétine, elle aussi — comme le syndicalisme —, en tout cas sur le plan suisse !

Reconnaissons toutefois par contre que la politique dite de Paix du Travail, tout en s'inscrivant parfaitement dans un contexte national fait de prudence historique et de conformisme quasi congénital, en émoussant les armes ouvrières a enlevé son aspect pathétique à la lutte capital-travail. Cette lutte qui, en son temps, avait fait jaillir des héros de la multitude que l'ambiance feutrée des séances paritaires n'arrive certes pas à recréer.

D'autre part, il est évident que, par rapport à la situation antérieure, les leviers de décisions échappent de plus en plus aux assemblées de la base du fait que la politique contractuelle entraîne une centralisation des pourparlers. Obligé de déléguer ses pouvoirs à une élite qui, en conférences régionales ou nationales, prend les décisions dernières, le syndiqué du rang acquiert un sentiment de frustration qui l'amène à penser que sa contribution personnelle au devenir commun est tellement diluée dans la masse que sa participation au niveau des instances locales ne changera rien aux décisions finales.

De même, le plein emploi permettant de réaliser des gains familiaux intéressants — encore ne faut-il rien exagérer — a provoqué, c'est certain, un émoussement des poussées revendicatives ouvrières, mais engendré aussi certaines réactions psychologiques du fait que le travailleur acquiert ainsi un minimum d'indépendance matérielle par un effort personnel

ou du clan familial. Ce sentiment va l'éloigner de la lutte collective, d'autant plus que les résultats de celle-ci équivalent nécessairement, par rapport aux désirs personnels, à la « confection » en comparaison du « sur mesure ».

Ceux ou celles qui n'ont jamais connu la condition ouvrière pourront ignorer ce sentiment de jouissance que provoque chez l'ouvrier la diminution de sa dépendance d'autrui, car le salarié, comme tout être humain ayant sa fierté, est fatigué d'être pris en charge: or, il l'est jeune, par ses parents, puis par l'école, le maître d'apprentissage, son commandant de compagnie, son patron puis, enfin, par le syndicat, qui tous, à des degrés divers, prétendent se substituer pour son bien à sa libre détermination.

Quand les choses vont mal, le salarié se soude à ses compagnons de travail par réflexe des lois de la solidarité mais, dès que cela va mieux, qu'il a le sentiment que l'amélioration de sa destinée peut reposer entre ses propres mains, il essaie de se soustraire à l'emprise syndicale.

Dans l'analyse des raisons de l'absentéisme syndical, nous aurions tort de négliger, sans le grossir, cet aspect psychologique du comportement humain. Mais il existe d'autres raisons.

Ayant perdu, si nous pouvons nous exprimer ainsi, sa fraîcheur originale en devenant une institution plutôt qu'un mouvement, le syndicat apparaît aux yeux de la jeunesse comme un appareil supplémentaire au service de la domination des vieux, et elle réagit normalement en l'ignorant, car elle aussi satisfait ses besoins personnels, apparemment sans l'aide d'autrui.

Sollicitée de toute part au lieu de solliciter comme a dû le faire la génération qui l'a précédée, elle choisit elle-même ses terrains d'exercice, et ils ne manquent pas.

Pour ceux d'entre les jeunes qui s'engagent dans l'action, la vie politique a plus d'attrait et un bon petit débat sur le Vietnam est plus enivrant qu'une soirée consacrée à l'étude en commun d'un règlement d'apprentissage ou d'un problème de recyclage.

Le fait que les travailleurs de 45 à 65 ans, parce qu'ayant vécu d'autres temps, soient les plus attachés à l'organisation syndicale n'a en soi rien d'étonnant, mais implique un danger de sclérose qu'il ne faut pas sous-estimer, en même temps qu'il entraîne une pénurie de cadres dont la gravité devient tragique.

Les travailleurs étrangers

C'est peut-être le problème le plus angoissant du mouvement syndical helvétique, et qui n'est pas près d'être résolu.

Au moment même où le syndicalisme connaissait déjà les premières difficultés que nous venons d'esquisser, au moment où justement, au lieu d'une pénurie, il eût fallu disposer de dizaines de milliers de cadres supplémentaires, c'est à ce moment, par un déroulement logique du processus économique, que s'abattent dès 1960, dans les entreprises, les chantiers, dans les services surtout, presque autant de travailleurs étrangers que notre économie comptait de salariés indigènes en 1939.

Des centaines de milliers de travailleurs, attirés par le dynamisme de notre économie ont comme préoccupation essentielle de trouver un travail rémunérateur pour eux et leur famille plutôt que de rechercher une intégration dans la communauté helvétique, ses institutions syndicales y compris.

Pour les travailleurs italiens, qui composent la grande masse de cette main-d'œuvre allogène, la majeure partie d'entre eux, les passifs, gardent du syndicalisme le souvenir de nombreuses grèves et leur cortège de pertes de salaire qu'ils ont endurées dans la Péninsule et

se montrèrent particulièrement réfractaires à l'organisation. La minorité, active par contre dans les conflits sociaux dans son pays, se trouva d'emblée en désaccord avec la philosophie du mouvement syndical suisse basée sur la collaboration des partenaires sociaux. Ces sujets de divergences ajoutés aux problèmes de langue, de comportement, auraient déjà largement comblé le désir de vaincre les difficultés que tout syndicaliste se doit de posséder s'il ne se compliquait d'un problème plus vaste encore, celui du dépaysement sur les lieux de travail des travailleurs indigènes.

Il est possible de parler d'intégration d'une minorité ethnique lorsque celle-ci reste une minorité... Lorsque, sur les lieux de travail, ce sont les travailleurs suisses qui forment une minorité et, dans certaines entreprises, ils ne sont plus que le 30, voire le 10 % du personnel, il ne leur reste plus qu'à former un club et hisser le pavillon à croix blanche comme à l'étranger ou à s'intégrer, eux, à la majorité allogène, ce qui est beaucoup leur demander comme de supposer que c'est cette majorité qui va s'adapter à la minorité.

Si la grosse majorité des travailleurs indigènes était organisée et, par conséquent, avait reçu ce que les rudiments d'une éducation syndicale dont une des caractéristiques est de substituer la raison aux sentiments, le travail d'assimilation de ces étrangers à nos institutions, que le syndicat est le mieux à même de réaliser, ainsi que celui de leur intégration syndicale, ne poseraient pas de difficultés insurmontables. Lorsque c'est l'inverse qui se produit, le problème devient quasiment insoluble.

Nous n'abordons même pas, sauf pour la signaler, la difficulté de l'embrigadement syndical des ouvrières. Dans un pays où l'homme est roi en politique aussi bien que dans l'économie, sinon toujours au foyer, les salariés du sexe dit faible ont acquis le sentiment très net que l'accession aux rouages de la société, la participation à la lutte sur le plan social, économique ou politique sont affaires d'hommes. Imbus de cette mission, les hommes, souvent même certains syndicalistes, prétendent régler eux-mêmes les problèmes de la femme au travail. Devant ce gâchis des compétences, il n'est pas difficile de concevoir que cette deuxième intégration pose pour le moins d'aussi redoutables problèmes que la première.

Sur le plan de son activité revendicatrice visant à un meilleur partage de la plus-value, ou tout au moins d'une discussion valable quant aux conditions de sa répartition, le syndicat voit s'accumuler les difficultés. L'entreprise, comme telle, a déjà suffisamment d'atouts dans sa manche pour masquer l'image réelle de ses bénéfices grâce aux investissements, à l'évaluation des stocks, etc. La holding permet d'ajouter à cet éventail de manœuvres d'autres possibilités de rocafères comptables dont le moteur est souvent la pression fiscale locale, voire syndicale, exercée sur telle ou telle entreprise de la holding, ce qui ne va pas sans mettre la perspicacité du syndicat à rude épreuve en vue de déceler sa situation économique exacte en cas de conflit.

Mais, avec l'accélération du processus de concentration, que ce soit sous forme de la fusion, de l'absorption ou de la mise en commun de secteurs déterminés d'entreprises situées dans des pays différents, seule une action coordonnée au niveau international peut donner à l'organisation professionnelle les connaissances ainsi que les moyens indispensables à sa politique.

L'augmentation considérable de la puissance économique des entreprises que le processus concentrationnaire favorise implique, pour le syndicalisme, qu'il adapte ses structures à cette évolution s'il veut être en mesure de sauvegarder les intérêts de l'homme face au prodigieux essor de la technique. Il faut reconnaître toutefois que si une partie des dirigeants syndicaux sont conscients des responsabilités nouvelles qui vont accabler le

syndicalisme des vingt prochaines années, les militants de base, par contre, et les travailleurs en général prennent très difficilement conscience des nouvelles dimensions que devra prendre l'action organisée des travailleurs et dont, entre autres, la démocratie économique est l'enjeu.

De l'ensemble de l'analyse sommaire des difficultés du mouvement syndical helvétique, nous pouvons en tout cas tirer la conclusion que, dans les circonstances actuelles, son rayonnement, limité par suite d'un taux de syndicalisation trop faible, va grever d'une lourde hypothèque la réalisation d'objectifs qu'il est seul à pouvoir assumer. Or, si l'argent et le nombre sont deux grands leviers d'intervention politique, la faiblesse d'ensemble du taux de syndicalisation vaut au syndicalisme une perte sur deux tableaux tout en étant moins bien placé pour diffuser ses mots d'ordre.

Qu'a-t-il été fait pour remédier à cette situation, pour opérer la mutation indispensable de ses structures ? Beaucoup et peu. Beaucoup si l'on songe à la somme énorme de travail que l'appareil syndical s'est imposé ces dernières années pour faire face, par des moyens empiriques, à l'avalanche des problèmes que nous avons évoqués. Peu si l'on tient compte du résultat obtenu.

La politique conventionnelle, comme nous l'avons vu, met à rude épreuve la capacité de travail des dirigeants syndicaux sur qui repose l'essentiel de la bataille pour la justice sociale qui passe, pour sa réalisation, par une multitude d'instances de décision du pouvoir moderne qui n'est plus seulement le parlement et au sein desquels le monde du travail doit être représenté.

La course contre la montre afin de vaincre les tâches quotidiennes et à laquelle se soustraient les managers modernes par des modifications appropriées aux méthodes de direction des entreprises, cette course contre la montre au profit de l'action qui prend le pas sur la pensée au lieu de la suivre, cette course-là est encore le lot du dirigeant syndical, style vieille époque.

Cette inadaptation présente de la vieille garde syndicale a quelque chose de touchant par ce qu'elle comporte d'attachement à des principes honorables en soi, comme le sacrifice du capitaine de bateau en cas de naufrage, mais qui n'empêche néanmoins pas le bateau de couler.

Aussi et quelle que soit la qualité des raisons qu'il peut invoquer pour sa défense, le syndicalisme suisse se trouve entraîné, lui aussi, dans la réforme générale des structures de la société et ne peut se soustraire à l'examen critique des siennes, qui l'entraînera au-delà d'un révisionnisme doctrinal superficiel et d'un polissage de ses moyens d'action qui ne le serait pas moins.

Nous n'avons pas qualité pour apprécier vers quelles lignes de forces vont converger les efforts du mouvement syndical suisse dans son effort à venir de restructuration. On peut toutefois tenir pour certain qu'à courte et moyenne échéance, il s'établira un certain parallélisme entre les méthodes qu'a dû adopter l'entreprise et celles que le syndicalisme devra utiliser, en particulier :

- I. La concentration des moyens de la propagande écrite, qui sont pour le moment éparsillés au niveau de chaque fédération, voire de chaque section syndicale.
- II. L'augmentation des investissements nécessaires à une politique de présence par la propagande audio-visuelle.
- III. L'uniformisation et la concentration des institutions d'entraide syndicale disséminées dans chaque fédération au hasard d'une évolution très différente de l'une à l'autre.

- IV. La fusion des diverses tendances du syndicalisme helvétique ou, à tout le moins, d'un certain nombre d'entre elles.
- V. La création d'un institut de sciences économiques et sociales pouvant doter le mouvement syndical des données qui lui font actuellement défaut en matière de prospective et d'investigation sociales et économiques et qui le rendent dépendant des sources de renseignements officielles ou privées souvent préalablement orientées.
- VI. La mise sur pied d'une école de cadres syndicaux à plusieurs niveaux et la réalisation du principe des congés culturels afin d'alimenter cette institution pédagogique en hommes chargés de la relève syndicale accélérée.
- VII. Une liaison étroite des départements professionnels, des centrales syndicales internationales afin d'assurer la coordination nécessaire aux actions engagées dans les entreprises à ramifications internationales.

Nous n'avons fait qu'effleurer l'analyse des remèdes préconisés en vue de répondre aux problèmes posés au syndicalisme helvétique. A dessein, nous nous sommes étendus davantage sur les difficultés qu'il rencontre parce que nos lecteurs, dans l'ensemble, ne sont certainement pas familiarisés avec ces problèmes.

Il est certain que l'essor fulgurant des techniques ainsi que l'accroissement démographique qui, en trente ans, va faire doubler la population terrestre, vont accentuer la mobilité des structures de la société, et le syndicalisme n'échappera pas à cette tourmente.

On peut imaginer en Europe une évolution allant dans le sens d'une accentuation de la libéralisation du collectivisme oriental et une augmentation du rôle de l'Etat à l'ouest avec maintien, pour l'essentiel, de l'initiative privée. Or, l'entreprise a, comme première tâche, de défendre l'intérêt des prêteurs de capitaux, intérêt qui ne va pas nécessairement de pair avec celui du pays.

Si l'on imagine la puissance économique à laquelle accèdent quelques centaines d'entreprises au monde, par le jeu des nécessaires et successives concentrations, puissance que le savoir moderne dont elles auront le quasi monopole va rendre encore plus agressive, il apparaît d'autant plus nécessaire, indispensable, que le syndicalisme qui représente l'élément humain soit à la hauteur de son rôle de force de contre-pressure.

Les salariés représentant 86 % de la population active, il n'est pas exagéré de dire que, potentiellement, le syndicalisme a la charge de défendre les intérêts de l'écrasante majorité de la nation. Il peut accomplir cette mission mieux que ne le peuvent faire les partis politiques qu'accable le lourd héritage de leurs inconséquences et divisions successives.

Dépositaire de l'intérêt du plus grand nombre, le syndicalisme peut être le meilleur garant de l'intérêt supérieur du pays face aux puissances économiques en même temps qu'une garantie contre les abus de pouvoir de la technocratie de demain, à condition que son développement quantitatif et qualitatif aille de pair. On peut d'ailleurs imaginer qu'il sache trouver les alliés qui conviennent au sein même des technocrates redoutés, en l'occurrence en privant l'entreprise du secours de ses programmeurs d'ordinateur dont l'absence serait tout aussi efficace comme moyen de pression sur elle qu'une grève du restant du personnel, tout en étant moins onéreuse pour le syndicat.

Mais encore le syndicalisme helvétique peut être la garantie la plus sérieuse du maintien de nos institutions démocratiques auxquelles il reste attaché parce que foncièrement hostile à toute dictature quelle qu'elle soit, qui ne pourrait qu'altérer son indépendance vis-à-vis de l'Etat.

Partisan de la démocratie politique dont il vit et assure sa substance, le syndicalisme réalisera la démocratie économique qui sera la forme supérieure de la société évoluée de demain dont elle est l'épanouissement. Il réalisera cette mission dans la mesure où ses structures sauront s'adapter à l'ère contemporaine, dans la mesure où la claire vision de ses objectifs et des moyens pour y parvenir lui auront rallié les couches de salariés actuellement encore indifférents, rébarbatifs, voire hostiles en même temps que sera assurée la relève des cadres qui garantiront la continuité de sa politique.

S'il n'est pas capable de s'imposer, s'il est incapable d'assumer le rôle que même inconsciemment la masse des salariés attend de lui qu'il joue, le syndicalisme démocratique sera balayé impitoyablement par les vagues de fond que son insuccès aura provoquées, comme l'ont été les syndicats allemands des années 30 puis, plus tard, dans les démocraties populaires, et cela au seul profit de l'Etat qui s'arrogera le monopole exclusif de la défense des intérêts généraux du peuple en même temps que la conduite de l'économie du pays.

Ce serait une piètre fiche de consolation pour ceux dont nous sommes qui mettons en garde le patronat et ses alliés contre la propension qu'ils ont de taxer le syndicat, au mieux, de mal nécessaire de notre époque, plutôt que comme un partenaire qu'on traite sur un pied d'égalité afin de construire ensemble une société pétrie des plus hardies conquêtes de la connaissance humaine, mais au sein de laquelle les besoins de l'homme seront respectés.

Un numéro spécial de la

REVUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

« L'Inde et la Suisse — Problèmes du Tiers-Monde »

- P. GOETSCHIN: Avant-propos.
J. FREYMOND: La Suisse et les pays en voie de développement.
J.-L. CHAMBARD: Les castes dans l'Inde moderne, leur place dans la vie politique et économique.
G. ÉTIENNE: Le développement économique de l'Inde.
H. SCHINDLER: L'Indo-Swiss Training Centre de Chandigarh.
H. BUEHLER: Les accords de crédit entre la Confédération suisse et l'Inde.
Fr. SALGAT: L'expérience de l'aménagement hydro-électrique de Koyna.
V. UMBRICH: Problèmes liés aux investissements étrangers en Inde.

Ce numéro spécial édité par la SOCIÉTÉ d'ÉTUDES ÉCONOMIQUES et SOCIALES, Lausanne, en collaboration avec l'Institut universitaire de Hautes Etudes internationales, Genève, publie les exposés d'un récent séminaire de cet institut.

Fr. s. 15.— (Etranger Fr. s. 17.—)

Ed. Société d'études économiques et sociales, 5, place de la Cathédrale, 1005 Lausanne,
tél. 22 11 47, c.c.p. 10 - 7100 Lausanne